



République française  
TARN

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

### SALLES

### Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Date de la convocation: 05/06/2025

**Membres en  
exercice : 26**

*dix-huit juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,*

**Présents : 17**

**Présents :** Alex BRIERE, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Denis MARTY, Bernard TRESSOLS, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Pierre SCHULTEISS, Jean-Christian BOHERE, Joseph DOMENECH (non votant)

**Votants : 17**

**Représentés :** Aline REDO représentée par Christian PUECH

**Excusés :** Rolland COUGOUREUX, Christian MALET, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Rolande AZAM, Christophe HERIN, Francis RUFFEL

**Absents :** Jean-Paul VALIERE, Florent DOUZIECH

**Secrétaire de  
séance :**

Philippe VERGNES

### **DEL\_05\_18062025 - Objet : suppression / création poste à la suite d'une augmentation du temps de travail**

**Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

*Le président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et des missions qui deviennent plus importantes au niveau de la filière administrative (gestion des dossiers de subventions, suivi des opérations en investissement, gestion du personnel, ...) il convient de supprimer et/ou créer les emplois correspondants.

De plus, il est nécessaire d'anticiper le départ à la retraite de l'agent administratif à temps complet en 2027.

**Le Président propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires au service administratif, au 31/12/2025.

Et

La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 01/01/2026.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Président,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

La séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré en séance, le mercredi 18 juin 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 19/06/2025  
et publié ou notifié  
le 23/06/2025

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58